VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Kernaghan & Cordill.

ANNONCE JUDICIAIRE.

DES SPECULATIONS PAYANTES DANS DES

Cottages Doubles et Simples dans de Bonnes Locations

—ET—

Terrains de Valeur à Bâtir

Aproximités des Lignes de Cars.

SUCCESSION DE JOSEPH APKEN.

No 101,258, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL.—W. A. Kernaghan Encanteur—Bureau No. 339 rue Carondelet JEUDI le 12 décembre, 1912, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un ordre daté le 23 octobre 1912 de l'Hon. Fred D. King, juge de la ci-dite Cour, Division B, siégeant pour l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir—

Premièrement.—**LA MAISON DOUBLE A UN ETAGE EN BOIS**, Nos. 3918-3920 rue Laurel, retirée de la rue, ayant cinq chambres de chaque côté sur un certain terrain situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No. 151, borné par les rues Laurel, Général Taylor, Austerlitz et Annonciation. La dite parcelle de terre mesure trente-six pieds (36) cinq pouces (5) face à la rue Laurel sur cent vingt cinq pieds (125) deux pouces (2) de plus ou de moins en profondeur entre lignes parallèles et est formée du tout du terrain seize et d'une partie du terrain No. Dix-sept, adjoignant le dit terrain No. Seize, qui mesure trente pieds (30) face à la rue Laurel sur cent vingt cinq pieds (125) deux pouces (2) de plus ou moins en profondeur entre lignes parallèles, et la dite partie du terrain No. dix-sept mesure six pieds (6) cinq pouces (5) face à la rue Laurel sur la même profondeur que terrain No. seize. Suivant le plan de voyer fait par H. W. W. Reynolds D. V. V., daté du 14 Août 1906, la dite parcelle de terre mesure trente six pieds (36) cinq pouces (5) face à la rue Laurel (commençant à un point cent vingt pieds (120) de distance de l'encoignure des dites rues Laurel et Austerlitz) la même largeur sur l'arrière ligne, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds (125) deux pouces (2) entre lignes parallèles, et est formée du tout du terrain No. seize et d'une partie du terrain No. dix-sept, adjoignant le dit terrain No. seize qui mesure trente pieds (30) face à la dite rue Laurel, sur cent vingt cinq pieds (125) deux pouces (2) de profondeur entre lignes parallèles, et la dite partie du terrain No. dix-sept mesure six pieds (6) cinq pouces face à la rue Laurel, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds (125) deux pouces (2) de profondeur entre lignes parallèles.

Deuxièmement.—**LE COTTAGE DOUBLE A UN ETAGE EN BOIS**, Nos. 4825-4827 rue Tchoupitoulas, ayant quatre chambres de chaque côté, sur un certain terrain situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No. 120 anciennement Ilet No. 5 du Faubourg West Bouligny, borné par les rues Tchoupitoulas (dernièrement Levée), Lyon, Bordeaux et Annonciation (dernièrement Jersey), désigné par la lettre B sur un croquis par Albert G. Blanchard, Député Voyer de Ville, le 13 juin, 1887, et annexé à un inventaire fait par James Lloyd Grinage, notaire dans cette ville, le 9 Mai, 1905; aussi sur un croquis par W. J. Seghers, Député Voyer de Ville, le 2 novembre 1912. D'après les dits croquis, le dit terrain mesure trente et un pieds (31) trois pouces (3) face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent pieds (100).

Troisième.—**UN COTTAGE DOUBLE A UN ETAGE**, Nos. 4829-4831 Rue Tchoupitoulas, ayant quatre chambres de chaque côté, sur un certain terrain situé dans le même district et ilet et adjoignant la seconde ci-dessus propriété décrite, désignée par la lettre "A" sur le dit ci-devant croquis par Albert G. Blanchard, Député Voyer de Ville, le 13 Juin 1887, et annexé à un inventaire fait par James Boyd Grinage, un notaire dans cette ville, le 9 Mai, 1905, aussi le dit croquis par W. J. Seghers, et mesurant d'après ces dits croquis trente et un pieds 31, trois pouces 3, face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent pieds (100).

Quatrième.—**LE COTTAGE DOUBLE A UN ETAGE EN BOIS**, Nos. 8116-8118 rue Jeannette, sur un certain terrain situé dans le Septième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Jeannette, Dublin, Poplar et Ave Carrollton, désigné par la lettre X, sur un croquis de voyer, par W. J. Seghers, le 2 nov., 1912, et suivant le dit croquis ou plan de voyer, le dit terrain X commence à une distance de cent seize pieds (116), six pouces (6) et quatre lignes (4) de l'encoignure de la rue Jeannette et de l'ave Carrollton, et mesure trente pieds (30) six pouces (6) et trois lignes (3) face à la rue Jeannette, même largeur dans le fond, sur une profondeur de soixante pieds (60), deux pouces (2) et trois lignes (3) entre lignes parallèles.

Cinquième.—**UN COTTAGE DOUBLE A UN ETAGE EN BOIS**, Nos. 8120-8122 rue Jeannette ayant trois chambres de chaque côté, sur un certain terrain, situé dans le même district et ilet et adjoignant la quatrième ci-dessus propriété décrite et désignée par la lettre Y sur le dit ci-devant croquis par Seghers, et mesurant d'après le dit croquis, trente pieds (30) onze pouces (11) et une ligne (1) face à la rue Jeannette, même largeur dans le fond sur une profondeur de soixante pieds (60), deux pouces (2) et trois lignes (3) entre lignes parallèles.

Sixième.—**QUATRE CERTAINS TERRAINS**, situés dans l'ancienne ville de Carrollton maintenant le Septième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet désigné sur un vieux plan de Carrollton par le No. 300-B, et sur un plan du Septième District désigné comme Ilet No. 459, borné par les rues Holly Grove, Hamilton, Mark et Pear (dernièrement 19), lesquels terrains sont désignés par les Nos. 4, 5, 6, et 7 sur un certain plan fait par H. W. W. Reynolds, voyer annexé à un acte de vente devant Chas. G. Rebentisch, notaire sous date du 2 sept., 1908, et lesquels dits terrains mesurent chacun d'après le dit plan trente pieds (30) face à la rue Hamilton, sur une profondeur de cent vingt pieds (120) entre lignes égales et parallèles.

Septième.—**LA MAGNIFIQUE BATISSE SIMPLE A UN ETAGE EN BOIS**, No. 9002 rue Quince, retirée du trottoir sous une barrière en fer, ayant corridor, sept chambres et chambre à bain, sur un certain morceau ou parcelle de terre, situé dans le septième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Quince, Holly Grove, Heaton et Hamilton, désigné comme Ilet No. 623 (anciennement Ilet No. 315-C), lequel morceau ou parcelle de terre est désigné par le No. 18 sur un certificat de voyer et subdivision fait par Walter J. Seghers, Député Voyer de Ville, date le 16 Août 1912, et mesurant d'après le dit voyer, soixante pieds (60) face à la rue Quince, sur une profondeur de cent huit pieds (108) dix pouces (10) entre lignes égales et parallèles, formant le coin des rues Quince et Holly Grove.

Huitième.—**UN CERTAIN TERRAIN** dans le même district et ilet que les propriétés précédentes, et désigné sur le dit certificat de voyer et subdivision de Walter J. Seghers par le No. 19, lequel dit terrain No. 19 mesure trente pieds (30) face à la rue Quince, sur une profondeur de cent huit pieds (108) dix pouces (10) entre lignes égales et parallèles.

Neuvième.—**UN CERTAIN TERRAIN** même district et ilet que le terrain précédent, et désigné sur le dit plan de Walter J. Seghers par le No. 20, et mesure d'après ceci, trente pieds (30) face à la rue Quince sur une profondeur de cent huit pieds (108) dix pouces (10) entre lignes égales et parallèles.

Dixième.—**DEUX CERTAINS TERRAINS** dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite, désignés sur le dit plan par Walter J. Seghers par les Nos. 21 et 22, et mesure chacun trente pieds (30) et un pouce (1) face à la rue Quince, sur une profondeur de cent huit pieds (108) et dix pouces (10) entre lignes égales et parallèles.

Onzième.—**UN CERTAIN MORCEAU OU PARCELLE DE TERRE**, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant l'écurie en bois à un étage et grange dont on se sert comme laiterie, situé dans le même district et ilet que les propriétés précédemment décrites, désigné sur le dit plan par Walter J. Seghers comme No. 17, et mesure soixante et onze pieds (71) deux pouces (2) face à la rue Holly Grove, sur une profondeur de cent quatre vingt pieds (180) deux pouces (2) entre lignes égales et parallèles.

Douzième.—**TROIS CERTAINS TERRAINS** dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite ci-dessus, et désigné sur le dit plan de Walter J. Seghers par les Nos. 14, 15, et 16, mesurant chacun trente pieds (30) face à la rue Holly Grove sur une profondeur de cent vingt pieds (120) entre lignes égales et parallèles.

Treizième.—**UN CERTAIN TERRAIN** dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite ci-dessus, désigné sur le dit plan par Seghers par le No. 13 et formant l'encoignure des rues Holly Grove et Heaton, et mesure d'après le dit plan, trente pieds (30) face à la rue Holly Grove sur une profondeur et face à la rue Heaton, et, entre lignes égales et parallèles de cent vingt pieds (120).

Quatorzième.—**DEUX CERTAINS TERRAINS**, dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite ci-dessus, et designés sur le dit plan par Seghers par les Nos. 11 et 12, et mesure chacun trente pieds (30) un pouce (1) face à la rue Heaton, sur une profondeur de cent vingt pieds (120) entre lignes égales et parallèles.

Quinzième.—**UN CERTAIN TERRAIN**, dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite ci-dessus, désigné sur le dit plan par Seghers par le No. 10, et mesure d'après cela trente pieds (30) face à la rue Hamilton, sur cent vingt pieds (120) de profondeur et face à la rue Heaton, et forme le coin des rues Hamilton et Heaton.

Seizième.—**TROIS CERTAINS TERRAINS**, dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite ci-dessus, désignés sur le dit plan de Seghers par les Nos. 7, 8, et 9, et mesure chacun d'après le dit plan, trente pieds (30) face à la rue Hamilton, sur une profondeur de cent vingt pieds (120) entre lignes égales et parallèles.

CONDITIONS.—La moitié ou plus comptant, le solde s'il y en a en un ou un et deux ans, la dite partie de crédit s'il y en a, devant être garantie par hypothèque et privilèges pour la dite partie de crédit non payée et devant être représentée par le lien de vendeur portant un intérêt de sept pour cent à partir de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement, et toutes les clauses usuelles de sécurité pour protéger le possesseur des dits biltets. Toutes les taxes pour l'année courrante devant être payées au prorata depuis la date de l'acte de vente. Tous les loyers devant appartenir aux propriétés jusqu'à la date que l'acte de vente soit signé. Tous les certificats devant être aux frais des propriétés. Les Actes de vente devant être passés devant W. G. Rogers notaire aux frais des acquéreurs. Dix pour cent du prix d'achat devant être deposé avec le dit encanteur au moment de l'adjudication.

W. F. BREWER, Avocat.

nov-10-17-24--dec-1-8-12

VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple en Bois

No 3495 Rue Calhoun.

SUCCESSION DE LEWIS McGINTY.

No 101,437—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN ET CORDILL — W. A. Kernaghan Encanteur. Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 12 décembre 1912, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 6 novembre 1912 de l'Hon. Porter Parker, juge de la susdite Cour Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété suivante décrite à savoir—

Le cottage simple en bois à un étage, retiré du trotteir, contenant quatre chambres, cuisine, etc., No 3425 rue Calhoun, sur un certain lot de terrain situé dans le Sixième District de cette ville dans le carré borné par les rues Calhoun, McKenna, Howe et la ligne de Bloomingdale; ledit lot est désigné par le No 7 sur un plan par B. M. Droseneyer, daté du 31 mars 1896, annexé à un acte devant N. B. Trist, ancien notaire, en date du 9 avril 1906, et suivant ledit plan ledit lot mesure vingt-six pieds trois pouces trois lignes de face à la rue Calhoun, la même largeur en arrière sur quatre-vingt-dix-sept pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Dans un voisinage qui s'améliore.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1912 en plus et en sus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant seront requis au moment de la vente. Acte de vente devant A. Brian, notaire, aux frais de l'acquéreur.

O. C. Friedrichs, avocat.

10 nov—10 17 24—déc 1 8 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

ECURIE EN BOIS A UN ETAGE

Nos 1116-1120 RUE St-Claude

—ET LE—

Joli Cottage Simple No 1534 Rue Broad.

Succession de John S. Anderson

No 91.371

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL —W.A. Kernaghan. Encanteur. Bureau No 339 rue Carondelet—MARDI, 26 novembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 21 octobre 1912, par l'Honorable Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Ler Lot—La petite maison simple à un étage en bois, No 1534 rue Broad, retirée du trotteir, avec une grille en fer, ayant galeries, 5 chambres, etc. sur un certain terrain situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Broad, Columbus, Labarpe et Bergundy, désigné comme terrain No 2, sur un croquis fait par George H. Grandjean daté du 17 mai 1892, une copie duquel est annexé à un acte de vente par Dominique Dantagnan au "Italo-American Homestead Association", passé devant Théodore Cotonia, notaire, le 1er juin 1893, ledit terrain mesurant d'après ledit croquis, trente cinq pieds de face à la rue B and sur une profondeur de cent dix-huit [118] pieds et six [6] lignes entre lignes parallèles.

2me L'écurie en bois d'un étage No 1116-1120 rue St Claude, sur un certain terrain ou parcelle de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans le carré No 111, borné par les rues Bayou Road, St Claude, Ursulines et Rampart, ledit lot étant désigné par la lettre A sur un plan dressé par C. U. Lewis, daté du 21 février 1905 et annexé à un acte passé devant J. C. Wenck, notaire, le 24 février 1905, ledit lot mesurant quarante quatre (44) pieds dix [10] pouces et six [6] lignes de face à la rue St. Claude, et commençant à une distance de cent quinze [115] pieds six [6] pouces de l'encoignure St Claude et Ursulines, et quarante-trois (43) pieds, six (6) pouces en largeur dans le fond sur une profondeur d'à peu près cent vingt huit (128) pieds.

Conditions—Un tiers en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, le solde payable en deux paiements égaux dans un an et deux ans, les dits paiements représentés par des billets de l'acquéreur portant un intérêt de sept pour cent par an, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et toutes les clauses de sécurités sur la propriété vendue. Un dépôt de dix pour cent (10 0/0) du prix d'achat sera requis du dernier enchérisseur au moment de l'adjudication.

Les actes de vente passés devant Jeff. C. Wenck, notaire, aux frais des acquéreurs.

Moses, Fenner, Spencer & Cooke, avocats.

26 oct—26—nov 3 10 17 24 25.

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

1801-03 rue Dryades, coin de la rue Félicité. Bâtisse en briques à deux étages pour maison de commerce.

Toutes les améliorations modernes.

En face du magasin de marchandises célèbre Kaufman.

Succession de Catherine Connors, épouse décédée de James Burns.

No 101,890—Cour Civile de District, Division E.

PAR RAMSEY & DANZIGER—S. A. RAMSEY, Encanteur—Bureau 341 rue Carondelet, JEUDI, le 12 décembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé du 8 novembre 1912, par l'Hon. Geo. H. Théard juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et qui m'a été adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet No 202, borné par les rues Dryades, Remparts, Félicité et St André, formant l'encoignure des rues Dryades et Félicité, et mesurant 28 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue Dryades, 57 pieds 2 pouces de la ligne dans le fond, sur une profondeur et face à la rue Félicité de 95 pieds 4 pouces et 6 lignes et une profondeur de 68 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté adjoignant le terrain No 20.

Conditions—Un tiers en plus comptant et le solde, s'il y en a, en un crédit de un an et un et deux ans, portant un intérêt de 7 pour cent par an, garantie de la dette de l'achat par un paiement, avec toutes les clauses et conditions, l'acquéreur devant payer les taxes de 1912 et l'acte de vente devant S. L. Weil, notaire. Un dépôt de 10 pour cent est réclamé au moment de l'adjudication.

10 nov -10 17 24—déc 1 8 12

AVIS AUX CREANCIERS

Richard Brock vs Automobile Livery and Sales Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 98,666—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont et peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par la Bank of Orleans, recevoir dans cette affaire, ne devrait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS O'CONNELL, Greffier.—Frank M. Butler, avocat.

6 nov—6 10 15

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de John H. Scherer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 101,184—Division D—Avis est par le présent donné que Mme Elisabeth Friedmann, veuve par premier mariage de Frédérick Conrad, et par second mariage de John H. Scherer, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John H. Scherer, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne devrait pas être fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. — THOMAS O'CONNELL Greffier. — Robert O'Connor, avocat

13 nov—13 17 22

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN,

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Succession d'un Joli Cottage Simple retiré No 620 rue Galvez, entre les rues Perdido et Poydras.

JEUDI, LE 5 DECEMBRE 1912, A MIDI.

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

SUCCESSION DE MARGARET E. BARES.

No101.915—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division —.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur —Bureau No 806 rue Perdido— JEUDI, le 5 décembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et suivant un ordre qui m'a été adressé, daté et signé le 20 octobre 1912 par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques la propriété suivante décrite à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Galvez, Jeanson, Perdido et Poydras, sur un plan déposé dans le bureau de A. J. Villeré, ancien notaire dans cette ville, comme plan No Un d'après lequel plan le dit terrain mesure vingt-cinq pieds neuf pouces et deux lignes de face à la rue Galvez sur une profondeur de cent trente-deux pieds trois pouces et quatre lignes.

Les améliorations se trouvent au No 620 rue Galvez et comprennent un cottage simple en bois recouvert en ardoises, ayant 4 chambres, galeries de face et de côté.

Conditions—La moitié ou plus comptant, et le solde s'il y en a en un crédit d'un an, représenté par un billet de l'acheteur, portant huit pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par lien de vendeur et hypothèque et privilège. L'acte de vente avec toutes les clauses usuelles de sécurité devra être passé devant Théodore A. Beck, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devra assumer et payer les taxes de 1912 ainsi que les certificats nécessaires pour la vente. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication en acompte de la vente.

ERNEST A. CARRERE.
Encanteur.
806 rue Perdido.

3 nov—3 10 17 24—déc 1 5

CHEMINS —DE— FER.

Heures d'arrivées et de départs

SOUTHERN PACIFIC COMPANY.

ARRIVEE.

Houston Local	5:25 p m
Sunset Express pour Louisiana, Tex. et California	6:45 p m
Lafayette Local	11:40 a m
Texas Express	7:25 a m

DEPART.

Houston Local	6:50 a m
Sunset Express pour Louisiana, Tex. et California	11:55 a m
Lafayette Local	3:00 p m
Texas Express	9:00 p m

QUEEN & CRESCENT ROUTE.

DEPART.

N. Y. et Washington	7:30 p m
Cincinnati et Asheville	7:30 p m
St Louis et Chicago	4:45 p m
Cincinnati et Asheville	8:00 a m
Meridien Accomodation	6:00 a m
Meridien Local	4:45 p m
Hattiesburg Local	

Excursions du Dimanche.

Picayune et pointe int	7:10 a m

ARRIVE.

N. Y. et Washington	9:10 —
Cincinnati et Asheville	9:10 a m
St Louis et Chicago	9 10 a m
Cincinnati et Asheville	6:35 p m
Meridien Accomodation	4:35 a m
Meridien Local	
Hattiesburg Local	8 10 a m

Excursions du Dimanche.

Picayune et pointe int	7:20 p m

LOUISIANA SOUTHERN RAILWAY.

New Orleans, Texas and Mexico Railroad (Locataire)

Shell Beach seulement

	Départ	
N'lle-Orléans	6:05 a m	4:30 p m
	Arrivée	
Poydras	6:43 a m	6:10 p m
Shell Beach	7:25 a m	5:55 p m
	Quitte Shell Beach	
	Départ	
Shell Beach	7.40 a m	6:00 p m
	Arrivée	
Poydras	8:20 a m	6:40 p m
Nlle-Orléans	9:05 a m	7:20 p m
	Pointe à la Hache	

Tous les jours excepté dimanche

	Départ	
Nlle Orléans	6:05 a m	4:30 p m
	Arrivée	
Poydras	6:45 a m	5:10 p m
Pte à la Hache	9:45 a m	6:45 p m
	Départ	
Pte à la Hache	6:45 a m	12:30 p m
	Arrivée	
Poydras	8:25 a m	3:05 p m
Nlle Orléans	9:05 a m	4:25 p m
	Pointe à la Hache	

Dimanche seulement.

Quitte Nouvelle Orléans	7:00 a m
Arrive Pointe à la Hache	9:25 a m
Quitte Pointe à la Hache	4:05 p m
Arrive Nouvelle-Orléans	6:34 p m

LOUISVILLE & NASHVILLE.

ARRIVEE.

N. Y. and N. O. Limited	7:50 am
Cincinnati & Florida express	7:05 am
Cincinnati, Chicago and N. Y. express	8:30 pm
Montgomery Accom'n	6:45 pm
Gulf Coast Limited (tous les jours excepté dimanche	8:50 am
N. O.—Mobile Accom'n	11:55 am
Excursion dimanche	8:05 pm

DEPART.

N. Y. and N. O. Limited	8:00 pm
Cincinnati & Florida express	9:00 pm
Cincinnati, Chicago and N. Y. express	8:30 am
Mon gomery Accom'n	5:45 am
Gulf Coast Limited (tous les jours excepté dimanche	3:25 pm
N. O.—Mobile Accom'n	5:15 pm
Excursion dimanche	7:20 am

THE YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY.

ARRIVEE.

Vicksburg express	5:20 p m
Memphis Express	8:10 a m
Baton Rouge et Woodville Accommodation	9:40 a m
Excursion dimanche	9:20 p m

DEPART.

Vicksburg express	7:00 a m
Memphis Express	3:15 p m
Baton Rouge et Woodville Accommodation	4:15 p m
Excursion dimanche	5:00 a m

NEW ORLEANS GREAT NORTHERN R. R.

Station Terminus rue Canal

ARRIVEE

Tous les jours excepté dimanche.

Jackson, Columbia, Tylertown, Folsom et int	5:50 p m
Folsom, Columbia, Tylertown et interm diaire	8:50 a m

Dimanche seulement

Jackson, Columbia Tylertown et intermédiaire	8:00 p m
Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire	10:20 a m

Excursions des dimanches.

Folsom, Covington, Abita Springs, Mandeville, Bogalusa et intermédiaire	8:00 p m

DEPART

Tous les jours excepté dimanche.

Jackson, Columbia, Tylertown, Folsom et intermédiaire	6:50 a m
Folsom, Columbia Tylertown, et intermédiaire	4:15 p m

Dimanche seulement.

Jackson, Columbia, Tylertown, et intermédiaire	7:45 a m
Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire	6:00 p m

Excursions des dimanches.

Folsom, Covington, Abita Springs, Mandeville, Bogalusa et intermédiaire	7:45 a m

ILLINOIS CENTRAL.

ARRIVEE.

"The Limited", Chicago, St Louis Louisville et Cincinnati	8:15 p m
Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati	10:55 a m
Local Mail	6:40 p m
Northern Express	8:50 a m
McComb Accommodation	9:50 a m
Excursion dimanche	9:20 p m

DEPART.

"The Limited", Chicago, St Louis, Louisville et Cincinnati	9:15 a m
Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati	7:10 p m
Local Mail	5:30 a m
Northern Express	4:30 p m
McComb Accommodation	2:50 pm
Excursion dimanche	7.45 am

LINES FRISCO

Station Terminus rue Canal

Effectif le 20 juillet 1912, sujet à changement.

DEPART

Nouvelle-Orléans	11:45 p m

Arrive

Baton Rouge	2:00 a m
Port Barré	2:22 a m
Opelousas	5:36 a m
Eunice	6:15 a m
Crowley	7:52 a m
Kinder	7:07 a m
De Quincey	8:20 a m
Beaumont	10:45 a
Houston	2:15 p m
Train de Houston arrive à	1:15 p m

VENTES A L'ENCAN

Jacobs-Gleason, inc.

VENTE JUDICIAIRE.

Joli cottage double No. 212-14 rue sud Cortez entre les rues Cleveland et Palmyra.

M. J. DIGBY, et als,
vs
M. B. DIGBY, et als.

No. 101847 Cour Civile de District.

A L'ENCAN JEUDI LE 12 DECEMBRE, 1912, BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, No. 311 rue Baronne à midi:

En vertu et suivant le jugement signé par l'Hon. Porter Parker, juge de la cour civile de District susdite en cour siégeante le 6 Nov. et a dressé à Jacobs-Gleason Inc.

S. L. JACOBS, Encanteur.

Bureau No. 340 rue Carondelet.

Procédera à vendre à l'enchère publique à la date ci-dessus mentionnée la propriété ci-après décrite à savoir —

UN CERTAIN TERRAIN avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet No. 730, borné par les rues Cortez, Cleveland, Télémachus et Palmyre, désigné par le No. vingt deux, sur un plan de C. A. de Armas, voyer daté le 4 janvier, 1867, un copie duquel est annexé à un acte de vente passé devant Marcel T. Ducros, ancien notaire, dans cette ville, le 14 Août, 1893, et lequel dit terrain commence à une distance de 105 pieds de l'encoignure des rues Cortez et Cleveland, et mesure 34 pieds 6 pouces et 6 lignes face à la rue Cortez sur une profondeur de cent trente huit pieds six pouces et quatre lignes. Les améliorations consistent en un joli cottage double retiré ayant cinq chambres de chaque côté.

CONDITIONS—Comptant, les acquéreurs devant assumer et payer en sus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de l'année 1912. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur et devant être passé devant Théodore Abek, notaire, 1000 du prix d'achat devant être déposé avec

JACOBS-GLEASON, INC.
S. L. JACOBS, Encanteur.

Thompson B. Walker, avocat pour les demandeurs.

Legier et Gleason, avocats pour les défendeurs

nov10-17-24-dec1-8-12

W. H. Fitzpatrick

ANNONCE JUDICIAIRE.

Occasion pour le spéculateur

Le cottage simple No 4023 rue Tchoupitoulas.

Succession de Henri Dimn ou Dim.

No 101,984—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. — Division C.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau No 906 rue Gravier—MARDI, le 26 novembre 1912, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, sera vendu en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, nommé pour l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Division C, siégeant en cours, daté et signé le 23 octobre 1912, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans, dans le carré No trente du vieux plan du Faubourg Est Bouligny, en carré No 112 du nouveau plan fait par Henry C. Brown, voyer, borné par les rues Levée (actuellement Tchoupitoulas), Jersey (actuellement Annunciation), Constantinople et Marengo; ledit lot est désigné par le No dix sept sur un plan dans un livre de vieux actes non à un acte déposé devant Me Magner, ancien notaire, daté du 5 avril 1865 et mesurant trente pieds de face à la rue Levée (actuellement Tchoupitoulas) sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage simple connu comme No. 4023 rue Tchoupitoulas, contenant à peu près cinq chambres, un repos et hangar dans le fond.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année 1912 en sus et en plus de prix d'adjudication, et devra déposer 10 0/0 avec l'annonceur au moment de la vente. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, devant Jos B. Orleans, notaire.

G. G. K Gunsburger, avocat.

26 oct—26 27—nov3 10 17 24 26

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Lawrence Klapp.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans— No 100,567—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont et peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Louise Klapp, administratrice de cette succession, ne devrait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS O'CONNELL, Greffier.—Chas. J. Dumézhead, avocat.

7 nov—7 11 16

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Albert Zahn et Oscar Zahn versus Welford J. Fandorr.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 54.492—En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hon. Henry Renshaw, juge de la Div. C de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos 727-731 rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI 25 novembre 1912, à 11 h. m., la propriété ci-après décrite, à savoir: Une presse droite, une vitrine et socle, un bureau, deux sièges rembourrés, 2 bibliothèques, 2 appareils photographiques, 2 commodes et un sofa, 1 water closet, 1 lavabo à combinaison, 1 chaise, 3 parapluies, 1 lot de cadres, 1 vitrine, 1 piano droit, 5 rideaux en métal, 2 cadres avec trépieds, 1 buffet, 1 toilette 1 lavabo, 2 bouteilles en rotin, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée selon l'inventaire à mon bureau. Conditions—Comptant. M. V. LARESCHE Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans — John Wagner Jr avocat pour les demandeurs.

14 nov—14 19 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mlle Marie C. Borge vs William H. Klein.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 53,236—En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hon. Henry Renshaw, juge de la Division C de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos 727 à 731 rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI 25 novembre 1912 à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir: 1 salon de 15 pièces en galache, 2 tables de centre dessus en marbre, 1 miroir, 1 armoire, 1 table à rasoirs, 1 lavabo dessus en marbre avec glace, 1 petite berceuse, 1 table en bois, 2 chaises à fond de paille, 1 bufet en gac, 1 glacière, 1 garde-manger, 1 pendule antique, etc. Saisi d